

# Lettre & Patentee

Qu'il sera fait en la Monnoye  
de Tournay de nouvelle royaux d'or  
fin, Lesquels auront cours p<sup>o</sup>.  
vingt cinq sols & la pièce.

Du 18. Juin 1360.

Charles II. a nos Amez  
Et Seaux les Generaux & Maitres d'ic  
Monnoyes de Monseigneur et de  
Nous, Salut et Dilection. Nous  
pour certaines Causes Vous Mandons  
que tantost et sans delay ces Lettres  
quies, Vous fassiez faire et courre  
En la Monnoye de Tournay de nouvelle  
royaux d'or fin semblables a ceux  
que l'on fait a p<sup>o</sup>nt, Lesquels auront  
cours pour vingt cinq sols touwnois

La pièce et de soixante neuf de poids  
au marc de Paris en donnant aux  
Etrangers et M<sup>rs</sup> de chacun marc  
d'or fin qui sera apporté en lad<sup>e</sup> mon<sup>no</sup>  
soixante cinq d'iceux deniers d'or, de  
ce faire a vous et a chacun de vous  
donnons pouvoir aut<sup>or</sup> et mandem<sup>t</sup>  
special par ces présentes Donné a  
Melun le dix huit<sup>e</sup> juin treize cens  
soixant<sup>e</sup> par N<sup>ost</sup>r le Reg<sup>t</sup> a la relation  
du Con<sup>seil</sup> auquel estoient M<sup>rs</sup> l'archev<sup>ev</sup>  
de Rheims, l'Ev<sup>ev</sup> de Beauvais  
le Comte de Roucy le Dean de  
Chartres M<sup>rs</sup> G<sup>uy</sup> Payen & Th<sup>omas</sup>  
G<sup>uy</sup> Bernier Malhequaire et autres  
Signé J. Manchet /